

**INDEMNITAIRE**

## EXCLUSION DU RIFSEEP ET VALIDATION DU DECRET R.I.S.

Dès l'annonce du projet RIFSEEP présenté par la Fonction publique en 2014, le SNNA FO s'est opposé à ce projet qui bloquait toute évolution positive du régime indemnitaire des personnels techniques de la DGAC. Le régime indemnitaire représente 50% de la rémunération.

FO a œuvré pour :

- obtenir l'exclusion du RIFSEEP des 4 corps techniques,
- obtenir la mise en œuvre d'un régime permettant des possibilités d'évolution, prenant en compte la spécificité des métiers exercés par les ICNA, IEEAC, IESSA, TSEEAC.

Lors des nombreuses rencontres avec la DGAC et au cours des échanges avec les représentants du ministère, FO a rappelé sa démarche de sécuriser le régime indemnitaire par un décret spécifique aux corps de la DGAC.

Suite à la première Réunion interministérielle de début juillet, FO a obtenu au plus haut niveau (sur papier bleu du Cabinet du Premier Ministre) :

- l'exclusion du RIFSEEP des 4 corps techniques de la DGAC (ICNA, IEEAC, IESSA, TSEEAC),
- l'exclusion du RIFSEEP des emplois fonctionnels dans lesquels peuvent être détachés les 4 corps techniques de la DGAC (RTAC, CTAC, CSTAC, CUTAC..),
- la validation du décret instituant le R.I.S. (Régime Indemnitaire Simplifié). Ce décret sera complété par les arrêtés prévus pour prendre en compte les évolutions indemnitaires obtenues dans le protocole 2016/2019.

Pour les 4 corps techniques et assimilés cela va se traduire concrètement de la façon suivante :

- en 2016, maintien du régime actuel avec la prise en compte d'une augmentation de 0,4% de l'ensemble des primes au 1<sup>er</sup> juillet (protocole 2013),
- à partir de 2017, nouveau régime indemnitaire R.I.S. qui prendra en compte les augmentations prévues dans le protocole (ISQ ICNA et TSEEAC, sup ISQ, PEQ IESSA, Polyvalence, Surveillance.....) et les nouvelles primes (QT IESSA, première qualification TSEEAC,...).

**Lors de la signature du protocole le mardi 19 juillet, FO avait rappelé sa demande de blaussement des engagements interministériels. C'est désormais chose faite !**

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?  
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

**Nom & Prénom :**

Date de naissance :

Corps :

Affectation :

Adresse professionnelle :

☎ :

Portable :

Email :

A ....., le.....

Signature

**A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail  
ou par courrier : SNNA-FO, DSAC/SO,  
B.P. 70116  
33704 MERIGNAC CEDEX**

